



Réunion de quartier du centre - Commune de La Hulpe 27 février 2018

Présents :

Bourgmestre : Monsieur Dister

Echevins : Madame Fransen, Madame Hinderyckx, Monsieur Lefebvre, Monsieur Caby

Une cinquantaine de riverains.

Procès-Verbal

Monsieur le Bourgmestre entame la réunion par une présentation de l'ordre du jour et reprend le tableau de bord 2017 :

- Circulation dense, **Ave Adèle**, quels sont les plans pour rendre le trafic acceptable ? Les aménagements de l'Avenue Adèle sont réalisés : réfection de la voirie et des trottoirs, aménagements de sécurité (rétrécissements et coussins berlinois)
 - Plan de mobilité en cours, bureau d'étude, conjointe avec Rixensart (cahier de charges au cc d'avril 2018)
 - Priorités des piétons sur le plateau rue des Combattants ? Oui la priorité est aux piétons. Idée : placer la remorque préventive - police
 - Rue des Combattants, non-respect des STOP et vitesse excessive, contrôle de police, placement du radar mobile - police
 - Problème de mauvais stationnement rue des Déportés et de l'Argentine - sera transmis à la police et à l'agent constatateur, transmis et suivi ok
 - Quelle solution à la congestion du trafic rue de Genval ? Sera transmis à la police de roulage - police
 - Panneau indicateur de vitesse Rue van Malderen, trop souvent en panne, danger. Sera contrôlé.
 - Revoir le stationnement rue van Malderen car les riverains ont deux voitures en moyenne - à revoir quand les travaux Tienne St Roch seront terminés, travaux terminés
- Face aux nombreuses questions des riverains concernant les contrôles policiers, M. Dister apporte quelques explications au sujet de la réforme de la police. Le travail administratif a augmenté et les policiers doivent régulièrement partir en renfort dans d'autres zones notamment à Bruxelles pour assurer la sécurité d'évènements tels que les sommets européens etc. Aujourd'hui la zone de police Lasne, La Hulpe, Rixensart compte 100 policiers.
- Plots amovibles Ruelle du Ferronnier, accès juste aux riverains ? Pas possible de fermer la rue.

- Mise en danger des piétons par la piste cyclable Avenue R. Soyer - réfléchir à une solution
- Ave Soyer, marquage au sol d'anciens stationnements, est-il possible d'effacer ? se rendre sur place
- Stationnement au Square des 3 colonnes à rafraichir la commune va le faire
- Bancs autour de la fontaine ? fait 1 banc placé
- Problèmes de sécurité Rues Castaigne et des Déportés Idée : renforcer la signalétique
- Descendre le panneau rue de l'Argentine - pas possible en raison du passage des camions
- Trottoirs Ave Beau Site ? en ordre
- Descente d'eau dangereuse sur un trottoir rue de l'Argentine - à vérifier par l'agent constatateur, transmis
- Rue de Genval : mission d'auteur de projet en cours
- Arbres abattus rue du Cerf, sur la partie Rixensart - Rixensart a été informé.
- Bordures à réduire pour l'accès aux pistes cyclables - une liste a été faite des aménagements à réaliser, travaux en cours d'exécution
- Ave Soyer 2 x 6 bollards empêchent le croisement - pas possible les bollards protègent du stationnement sauvage, et congestion du trafic
- Rue de la Procession, 11c problème d'éclairage et d'égout

Travaux centre - rue de l'Etang :

Un riverain aborde la question des difficultés de parking rue de l'Etang et émet l'idée d'autoriser le parking sur l'un des trottoirs. Cette suggestion pourra être appliquée durant une période test.

Il est également signalé qu'il y a lieu de redessiner la ligne blanche alternée au niveau du Scievelavabo car les automobilistes éprouvent des difficultés pour se croiser.

M. Dister rappelle que le plan de mobilité intercommunale va être revu en coopération avec la commune de Rixensart (Lasne n'ayant pas souhaité s'intégrer à l'étude) et que dans ce cadre, des comptages seront réalisés. Il précise également qu'un parking public devrait être réalisé dans le cadre du projet de la Poste.

Poste et Maison Brunelle :

M. Dister procède à un bref historique du dossier. La Poste a annoncé la mise en vente du bâtiment situé rue des combattants 135, en 2013. Les représentants de La Poste avaient rencontrés le collègue qui avait déjà fait part de son intérêt quant à l'acquisition du bâtiment. Entre-temps, la commune a acheté la maison dit « Brunelle » située à côté en vue de réaliser un projet global sur le site comprenant du logement, du parking, des services etc. En 2017, La Poste a

procédé à la mise en vente publique du bâtiment susmentionné et la commune s'est inscrite dans le processus d'achat. A ce jour, nous sommes en attente du retour de La Poste.

Ce projet fera l'objet d'un concours faisant appel à la créativité des architectes. Un espace semi-piétonnier peut également être envisagé sur cette portion de la rue des combattants. Le parking souterrain devrait pouvoir accueillir environ 150 véhicules. Un niveau pourra proposer des emplacements à louer ainsi que des emplacements liés aux habitations. Un autre niveau pourra proposer des emplacements type zone bleue ou réservés aux commerçants afin de libérer des places de parking dans le centre.

Un riverain fait remarquer que ce parking risque d'augmenter le trafic de transit à cet endroit qui est, pour sa part, déjà problématique en termes de congestion.

Projet de la place communale :

M. Dister présente les grandes lignes du projet d'aménagement de la place communale qui sera soumis à consultation publique lors de la Smart Day du 24 juin et via la plateforme citoyenne. Le projet n'est actuellement pas encore défini mais il promet de revenir rapidement vers les citoyens.

Projet des Anciennes papeteries :

A ce jour, seul un permis de dépollution et de démolition a été délivré par la commune. Un protocole strict est imposé par la région wallonne en ce qui concerne la procédure de dépollution.

En ce qui concerne le projet de construction en tant que tel, on est toujours au point zéro. Il n'y a pas d'accord quant à la procédure entre la région, la commune et le propriétaire.

La commune a, néanmoins, pris l'initiative de lancer une révision du plan de secteur car les nouvelles règles imposées par le CoDT auraient pu écarter la commune de la prise de décision quant au permis délivré.

M. Dister ajoute également que la norme de construction de 20.000m² résulte d'une étude réalisée par Deloitte avant que le promoteur n'achète les bâtiments et qu'actuellement il n'y a pas d'accord sur le nombre de mètres carrés constructibles.

M. Dister précise également qu'une des conditions de délivrance du permis (voir même charge d'urbanisme) sera d'avoir une partie des logements qui est accessible aux jeunes, pas forcément du logement social mais du logement moyen.

A la question d'un riverain qui demande pourquoi construire de nouvelles habitations alors que certaines, sur LH, ne se vendent actuellement pas, M. Dister répond que la commune connaît un problème structurel des rentrées financières liées à l'IPP du au vieillissement de la population. En effet, selon la dernière étude de Belfius, La Hulpe figure en 3^{ème} position des communes où la population est la plus vieille de Belgique et la dernière en termes de pourcentage de représentativité des 25-35 ans. Cela est, entre autre, du au vieillissement général de la population mais également au fait du prix élevé des loyers et des constructions (à l'achat) qui ne permet pas aux jeunes ménages de s'installer dans notre commune. Si l'offre augmente, les prix devraient stagner.

Parking Ecole horticole :

Présentation du projet.

Vos questions :

- Rue de l'Argentine du côté impairs : les trottoirs ont été remplacés mais pas surélevés, les voitures montent sur le trottoir !
- Rues Castaigne et Argentine : circulation dense dû aux accès des écoles, problème de sécurité notamment pour les enfants - mise en place du pédibus (déjà en cours aux Colibris), rangs, busschool ; la présence de la police a déjà été requise le matin lors de l'arrivée des élèves.
- Plateau Castaigne : problème quant à la concertation des interventions entre les différents impétrants - M. Dister répond que le collège est conscient des désagréments subis pour l'ensemble de ce quartier et précise qu'à l'avenir de tels problèmes devraient être limités grâce à la mise en place (mai 2018) d'une plateforme géré par la RW qui permet de coordonner les travaux. Les sociétés ont également l'obligation de prévenir par toute-boîte de chaque intervention.
- Problème de bruit dans la rue des combattants lié aux débits de boissons : rappel du règlement « terrasse » tolérant l'activité jusque 22h et soumis à autorisation préalable.
- Remarque négative quant au marché de Noël qui est à revoir.
- Certains jettent les sacs de déjections canines dans les égouts et les bouchent. Une campagne de sensibilisation sera menée.
- Vitesse excessive avenue Adèle et trafic de transit important. Il est suggéré de supprimer le sens unique de l'Avenue Solvay. L'échevin de la mobilité y réfléchira dans le cadre de la révision du plan de circulation. Le sens de priorité est également à signaler au niveau du rétrécissement de l'avenue Adèle.

- Dans le petit parc, il faut remettre le panneau « Interdit aux chiens », nombreuses déjections canines signalées.
- Faire le message à la société SWIFT d'élaguer leurs arbres.
- Remettre le panneau « Zone 30 » rue de la grotte.
- Vitesse excessive rue de La Mazerine, voire d'autres solutions que des casses-vitesses
- Vol dans les habitations : un 1^{er} PLP a été mis en place et un second est en cours pour les commerçants. Possibilité de mettre en place une telle initiative pour le centre.
- Revoir l'éclairage devant le passage pour piétons à la gare. Ce sera sans doute pris en charge par la RW.
- Installations de caméras à des lieux stratégiques : la police va placer des caméras ANPR dans le centre.
- Signaler à ORES que seul un cadenas se trouve sur une cabine basse tension située rue des combattants.
- Limitation de la vitesse rue Broodcoorens au niveau du Cénacle.
- Rond-point des papeteries : remettre le panneau de priorité dans le bon sens.